

**Monsieur DEWEINE Jean Denis**  
**Directeur Général**  
**AUCHAN RETAIL FRANCE**  
**200 avenue de la recherche**  
**59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Lille, le 6 septembre 2021

Objet : Revoyure des Négations Annuelles Obligatoires 2021

Monsieur,

En juin dernier, nos délégations d'élus et représentants CFTC ARF ont porté auprès de vos Directions de Territoires Exploitation, de la direction ARL et des Services, les doléances et demandes sur les conditions de travail et le pouvoir d'achat des salariés. Les NAO sur les salaires de cette année n'ont pu aboutir favorablement et votre décision d'octroi d'augmentation de + 0,8% est aujourd'hui bien insuffisante au regard de la situation économique du pays dans la relance post COVID et d'une inflation dépassant les +1,9% sur un an.

Vos salariés s'appauvrissent alors que les messages d'amélioration de la rentabilité de l'Entreprise et du Groupe permettent une distribution de dividendes aux actionnaires. Il est plus que temps d'engager une revoyure (clause responsable et pratiquée les années précédentes afin de faire un point d'étape sur la situation économique et les engagements pour le maintien du pouvoir d'achat) : il ne nous semble pas possible d'attendre l'année prochaine et l'ouverture de prochaines NAO pour corriger et rémunérer au juste prix de leurs efforts, dans cette période encore sous contrainte de la crise sanitaire, vos salariés engagés au quotidien.

Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre en compte au plus vite notre demande et d'engager sérieusement l'amélioration rapide de pouvoir d'achat des salariés d'Auchan Retail France.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et comptant sur toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères et cordiales salutations.

Bruno DELAYE, Délégué Syndical Retail CFTC  
Pour la CFTC / AUCHAN RETAIL France